



Publié le
ID : 093-229300082-20250403-2025_04_03_025-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 avril 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



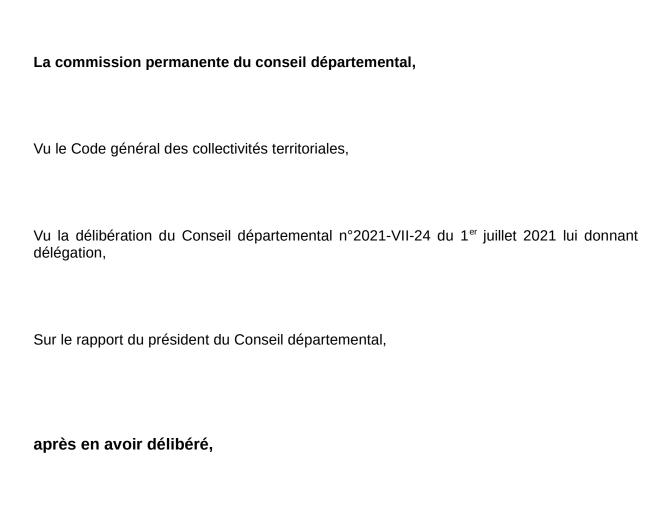


ID: 093-229300082-20250403-2025_04_03_025-DE

Publié le

Délibération n° 09-01 du 3 avril 2025

DÉTERMINATION D'UN CIRCUIT DE TRAITEMENT DES DÉCISIONS RELATIVES AUX DEMANDES DE REMISE DE DETTE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE





Envoyé en préfecture le 04/04/2025 Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20250403-2025_04_03_025-DE

- APPROUVE la procédure de remise de dette et son barème, dont les projets sont ciannexés, relevant de la Direction de l'Autonomie.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.